



Nidification en RDC et partage des bénéfices à Mai Ndombe : leçons apprises et premières réflexions

Didier MBOMA MAZEMBI
Chargé de Programmation
Fond National REDD+

Africa Regional Knowledge Exchange Meeting
Nairobi, 2-03/10/2018

NERF en R.D. CONGO: Etats des lieux

Le programme SNSF de la FAO, financé à 10 M\$ par le FONAREDD sur fonds CAFI, qui appuie la DIAF du MEDD, a construit le NERF de la R.D. Congo:

- NERF soumis à la CCNUCC une première fois le 8 janvier 2018;
- Suite à l'évaluation technique du NERF par la CCNUCC en mars 2018, une version révisée du NERF a été soumise à la CCNUCC le 28 mai 2018;
- Août 2018: la CCNUCC a transmis à la RDC le draft de Rapport de l'Evaluation Technique (RET) du NERF. Réponse (commentaires/ amendements) de la R.D. Congo attendue au plus tard le 29 octobre 2018;
- 26/10/2018 : soumission à la CCNUCC des amendements au RET.

Le NERF de la RD Congo soumis à la CCNUCC s'est construit sur les éléments suivants:

- Échelle nationale,
- Réservoirs de carbone considérés biomasse aérienne & biomasse souterraine,
- Activités REDD + : déforestation,
- Période de référence : 2000-2014,
- Pas d'ajustement

La différence entre le NERF du SNSF et le FC FCPF réside à 3 niveaux:

- L'échelle
- les activités REDD+ considérées
- les méthodologies de construction du NERF
- Définitivement soumis en décembre 2018

Programmes juridictionnel : ERP Mai-Ndombe et Piredd

ZONE JURIDICTIONNELLE

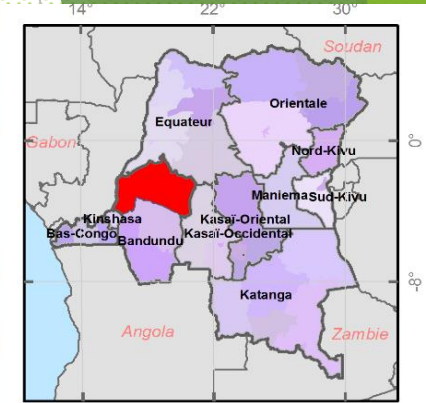
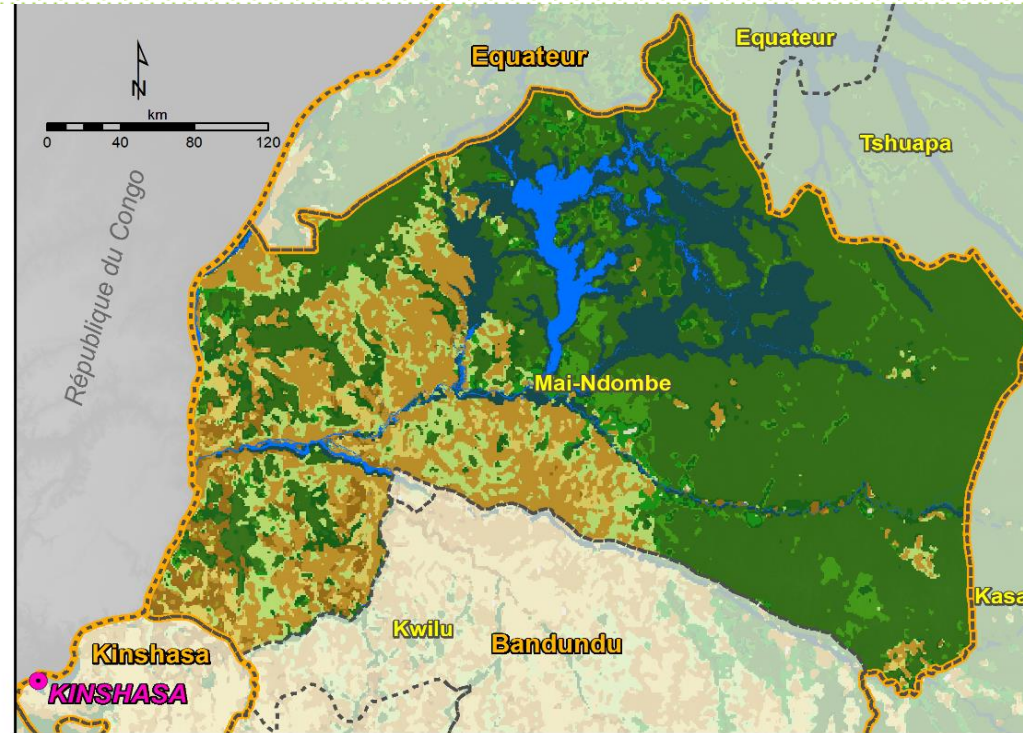
Province de Mai-Ndombe

75% DE COUVERTURE FORESTIÈRE

- 12.3 millions hectares au total
- 9.8 million hectares de forêts

ENVIRON 1,8 MILLIONS D'HA

DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS
ESTIMÉES À 29 MTCO₂ D'ICI
2020



- *Des investissements habilitants et sectoriels*
- *Les droits fonciers et coutumiers, des territoires et des ressources sont clarifiés reconnus, respectés et renforcés et un effort de sécurisation foncière des concessions forestières communautaires.*
- *Des plans d'Aménagement des territoires des provinces et d'ETD ainsi que des plans de gestion des ressources naturelles des terroirs réalisés*
- *Plan de partage des bénéfices élaboré*
- *Les bénéfices REDD+ seront partagés équitablement et amélioreront sur le long terme les conditions de vie et le bien-être des parties prenantes avec une attention spéciales sur les groupes les plus vulnérables (PA)*

NERF et Partage des bénéfices: « nidification »

- ❑ Le NERF national procède des estimations d'émissions provinciales
- ❑ Plusieurs acteurs privés (WWC, SODEFOR, SOGEMA), des projets (PIF, PIREDD) et des communautés, sont installés dans la juridiction de Mai-Ndombe, chacun œuvrant soit pour la conservation, soit pour d'autres activités REDD, qui pourraient générer ou bénéficier des crédit-carbone.
- ❑ Pour l'instant, chaque acteur :
 - dispose de sa propre méthodologie, calculs et activités
 - doit déclarer sa production en t CO2 au niveau de la province et du registre
- Pour être considérée, la tonne de carbone doit être mesurée/estimée de la même manière et s'aligner sur l'estimation nationale. les calculs et méthodologies de ces acteurs doivent être harmonisés
- ❑ Ce travail d'harmonisation n'est pas encore réalisé.
- ❑ La question relative à l'utilisation du NERF national pour évaluer les performances provinciales doit encore être débattue dans un cercle plus large.
- ❑ En parallèle au suivi des émissions de GES à rapporter à la CCNUCC au niveau national, on peut suivre et rapporter l'évolution des superficies de déforestation au niveau provincial.

Mai-Ndombe et partage de bénéfices

National approach: REDD+ Strategy, Investment Plan, National REDD+ Fund (FONAREDD)

REDD+
Readiness
(FCPF,
UN-REDD)

Structural reforms & sectoral programs

REDD+
governance

Civil society

Demography

Land tenure,
land use
planning

Agriculture,
forestry, energy

Sub-national programs

Mai Ndombe
(FIP, CAFI, GEF,
FCPF)

Other provinces



- Le programme MAI-NDOMBE a été prévu dans le Plan d'investissement REDD+ de la RD Congo
- Réunit les investisseurs privés, les projets, les services étatiques, les communautés

Paiements prévus:

- 2% aux Peuples Autochtones au titre de leur non-responsabilité historique dans la déforestation
- Les porteurs privés recevront plus de crédits de carbone en nature
- Les revenus pour les porteurs de projets privés à grande échelle seront plafonnés à 17,5% de la valeur totale de l'ERPA

- ▶ Tous ces acteurs ont travaillé sous la conduite et la méthodologie de FCPF
- ▶ Tous se sont convenus des conditions générales de l'ERP Mai-Ndombe
- ▶ Les bénéficiaires potentiels du programme RE contribuent directement et volontairement à la mise en œuvre des activités du programme RE dans la zone du programme ER.
- ▶ Ce programme est linké avec le programme gouvernance du FONAREDD.

Prochaines étapes

- ❑ Le FONAREDD a déjà prévu de financer l'**opérationnalisation des outils REDD** dont le **registre** et le **mécanisme des plaintes et recours**;
- ❑ Soumission du NERF final en décembre 2018
- ❑ Evolution du SNSF vers un système d'appui à la décision pour l'orientation des investissements
- ❑ Harmonisation des méthodologies (amélioration des précisions des estimations provinciales)
- ❑ Etant donné que les émissions sont estimées au niveau national comme provincial, tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine doivent :
 - Être inscrits au Registre National
 - Aligner leur mode de calcul sur le mode de calcul national
- ❑ Le leadership fort du MEDD doit porter le NERF et imposer son mode de calcul à tous les acteurs qui veulent œuvrer dans le domaine
- ❑ Les potentielles zones juridictionnelles devront établir un inventaire des acteurs
- ❑ Processus de démarrage de la mise en œuvre de l'ERPA de Mai-Ndombe après signature (toutes les conditions de mise en œuvre)



Thank you

www.fonaredd-rdc.org